

# RECENSEMENT DE LA POPULATION

En 2026, la commune de BAN-DE-LA VELINE réalise le **recensement de sa population** pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.  
L'ensemble des logements et des habitants seront recensés du **15 janvier au 14 février 2026**.

## Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres entre le 6 et le 14 janvier 2026 pour vous informer de l'opération.

Puis un des 3 agents recenseurs recrutés par la commune vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre.

Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

*Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous.*

*Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !*

**Selon votre adresse, vous aurez affaire à l'un des 3 agents recenseurs suivants, habitants de la commune et munis d'une carte officielle d'agent recenseur :**

Jean-Jacques BERTIN



Colette VOINSON



Jean-Paul ROUHIER



Le recensement est obligatoire.

Les données sont confidentielles et l'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.